Jean-François LONGEOT

votre sénateur

vous informe

Info-Sénat:

l'actualité de votre sénateur

N° 78 – 27 avril 2020





Flash Info Covid-19



AU SENAT



Aménagement du territoire et accès territorial aux services de santé, Jean-François LONGEOT désigné sénateur-référent pour sa commission

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a désigné des sénateurs-référents pour chacun des domaines relevant de sa compétence.

Jean-François LONGEOT a été désigné pour les secteurs relatifs à l'aménagement du territoire et l'accès territorial aux services de santé.

Il a entendu en visioconférence l'**Association des maires ruraux**, notamment Dominique DHUMEAUX, vice-président Santé, maire de Fercé-sur-Sarthe, Cédric SZABO, directeur et Cécile POTEL, chargée de mission Santé.

Des représentants de l'**Association des maires de France**, dont Pierre JARLIER, viceprésident, Pauline DELAERE, conseillère au sein du département aménagement des territoires, Nelly JACQUEMOT, responsable du département action sociale, culture, éducation et sport et Gwenola STÉPHAN, responsable de la mission développement durable, Charlotte de FONTAINES, chargée des relations avec le Parlement ont également été auditionnée.

Ce fut l'occasion d'échanger et de réfléchir aux besoins des communes dans la gestion quotidienne de l'épidémie de Covid-19, à la continuité des services publics locaux et à la sortie de crise.

La **Fédération d'hospitalisation privée** a apporté sa contribution écrite, afin de nourrir la communication qui sera faite à l'ensemble de la commission par le sénateur LONGEOT à l'issue de son cycle d'auditions. Le sénateur fera un point à ses collègues sur les difficultés identifiées dans les secteurs dont il est référent.



Le président de l'ARCEP auditionné

Sébastien SORIANO, président de l'ARCEP a été auditionné. Pour les sénateurs, les opérateurs peu impactés par la crise sanitaire doivent poursuivre le déploiement de la fibre optique qui va connaître des retards du fait du contexte sanitaire. Pour autant, l'ARCEP devra exercer pleinement son pouvoir de contrôle et de sanctions. Avec la moitié du territoire non couvert en THD et plusieurs milliers de zones blanches devant encore être résorbées, une partie de la population est aujourd'hui déconnectée en plus d'être confinée, ce qui accentue la fracture territoriale.

Par ailleurs, Sébastien SORIANO a souligné la nécessité d'un effort financier des opérateurs en direction des entreprises de rang inférieur, la reprise pouvant être facilitée par la reconnaissance du statut de « secteur essentiel » aux réseaux numériques. L'ARCEP a enfin estimé que les risques de saturation étaient contrôlés grâce au dialogue engagé avec les opérateurs et la responsabilisation des fournisseurs de contenu vidéos et des consommateurs. voir la vidéo



Le groupe AIR France-KLM auditionné

Les sénateurs de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, dont Jean-François LONGEOT est secrétaire, ont entendu les principaux responsables du groupe Air France-KLM dont son **directeur général**, **Benjamin SMITH**. Pour le groupe, le Covid-19 est une déflagration inédite, moins de 5 % de l'activité d'Air France étant maintenue, principalement pour les opérations d'urgence.

La commission a apporté son soutien aux aides qui pourraient être accordées par l'Etat pour répondre aux besoins de trésorerie et appelle le Gouvernement à trouver rapidement une solution pour le **dédommagement des vols annulés**.

Les dirigeants d'Air France-KLM on confirmé l'installation de **caméras thermiques** aux frontières, la **réalisation de tests** sur les personnes suspectes, suivie d'un éventuel isolement et l'obligation du **port du masque à bord des appareils**. <u>voir la vidéo</u>



Questions de contrôle au Gouvernement

Les questions d'actualités au Gouvernement, renommées « Questions de contrôle au Gouvernement » et organisées selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit, ont conduit les sénateurs à interroger le Gouvernement sur la gestion de l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences pour le pays. voir la vidéo

Le 22 avril, Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, a été interpellé sur la gestion des autres maladies et la prévention hors Covid-19. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, a été interrogé sur la situation dans les banlieues et les budgets communaux. Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a été interrogée sur le rôle des collectivités locales dans la gestion de la crise sanitaire.

Les mesures sanitaires dans les transports publics, la pesanteur administrative des Agences régionales de santé (ARS) et le soutien au monde de la culture font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.



L'Etat remboursera les masques achetés par les collectivités

Lors des Questions de contrôle, Edouard PHILIPPE a annoncé un **meilleur** accompagnement par l'Etat des collectivités territoriales via un remboursement à hauteur de 50 % des masques achetés par les collectivités.

Celui-ci sera, notamment suite à la rencontre entre le Premier ministre et les associations des élus locaux, rétroactif et débutera **pour les achats effectués dès le 13 avril**, date à laquelle Emmanuel MACRON a annoncé le déconfinement aux Français.



Traçage numérique, le secrétaire d'Etat Cédric O entendu

Les sénateurs du groupe Union centriste ont entendu Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, sur le projet de **traçage numérique** envisagé par le Gouvernement.

L'application StopCovid, censée alerter lorsqu'une personne a été en contact avec des porteurs du virus était un des éléments de la stratégie de sortie du confinement proposée par le Gouvernement.

Beaucoup de questions demeurent néanmoins sur sa mise en œuvre et son efficacité, les personnes malades et signalées pourraient être désanonymisées, des rencontres privées être révélées et des données privées divulguées.

L'Assemblée nationale a validé le plan de déconfinement présenté le 28 avril par le premier ministre. Edouard PHILIPPE a reconnu que les questions concernant l'application StopCovid, notamment « en termes de libertés », étaient « fondées », mais le débat « prématuré », « compte tenu des incertitudes sur cette application ».

Un débat spécifique et un vote seront organisés lorsque l'application, en cours de développement, fonctionnera « et avant sa mise en œuvre ».



Protection des forces de l'ordre

Dans un courrier adressé à Christophe CASTANER, Jean-François LONGEOT et ses collègues ont attiré l'attention du ministre de l'Intérieur sur la **protection** et la **sécurité sanitaire** des **forces de l'ordre**.

Déployées sur le terrain pour faire respecter le confinement obligatoire en vigueur depuis le 17 mars, les forces de l'ordre **déplorent le manque d'équipements de protection**. Actuellement et afin d'éviter que les différents agents se contaminent, le personnel est laissé au repos de manière aléatoire pour préserver une capacité minimale d'action.

Pour Jean-François LONGEOT et ses collègues « une fois le personnel soignant testé, il est urgent que nos **forces de sécurité puissent bénéficier de ces dépistages**, cela leur permettra de revoir leur stratégie d'organisation et d'éviter les contaminations ».

Cette problématique se pose également pour les gendarmes et les sapeurs-pompiers ont ajouté les sénateurs.





La Délégation aux outre-mer poursuit ses auditions

La Délégation sénatoriale aux outre-mer dont Jean-François LONGEOT est vice-président, a entendu Carine SINAÏ-BOSSOU, présidente de la CCIR Guyane et présidente de l'ACCIOM (Association, des chambres de commerce et d'industrie d'outre-mer) dans le cadre de son étude sur **l'urgence économique en outre-mer**.

Elle a formulé de nombreuses propositions issues des consultations des CCI locales notamment sur le fonds de solidarité (harmonisation des conditions d'éligibilité, assouplissement des charges sociales et fiscales), sur le prêt garanti par l'Etat (assurer une garantie à 100 %) ou encore sur le chômage partiel (paiement direct aux salariés dans les collectivités du Pacifique).

Elle a par ailleurs particulièrement insisté sur le **tourisme et ses secteurs indispensables à son activité**, transport, commerce, restauration...



Face au Covid-19 l'Europe et ses concitoyens ont besoin de solidarité

Le 23 avril, s'est tenu un Conseil européen réunissant les chefs d'État et de Gouvernement sur la réponse économique commune à la crise du coronavirus. Hervé MARSEILLE, président du groupe Union centriste au Sénat, Jean-François LONGEOT, sénateur du Doubs, et 36 de leurs collègues ont appelé à davantage de coordination et à une solidarité accrue entre les Etats membres. « L'ensemble des enjeux économiques et budgétaires mais aussi stratégiques et environnementaux auxquels nous faisons face, imposent une réponse commune des états membres, élaborée dans la concertation entre eux et avec les institutions de l'Union européenne. Face à cette épidémie et à ses conséquences, c'est bien de solidarité dont l'Europe et ses citoyens ont besoin » a commenté Jean-François LONGEOT. accéder à la tribune

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer C

DANS LE DOUBS



Difficultés des producteurs horticoles en vente directe, Edouard PHILIPPE interpellé

Dans un courrier adressé à Edouard PHILIPPE, le sénateur LONGEOT et ses collègues relayent la demande formulée par la Fédération Nationale des Producteurs de l'horticulture et des pépinières de **réouverture de leur site de production et de vente** au public. Ils ont attiré l'attention du Premier ministre sur les difficultés rencontrées par les professionnels de ce secteur suite à la fermeture de leurs établissements.

Parmi les points de vente qui commercialisent massivement des biens de première nécessité, seuls les horticulteurs qui vendent au détail se voient refuser, ou fortement restreindre la possibilité d'ouvrir par les préfectures de départements ou de région. Par ailleurs, les initiatives locales conduisent à une situation d'une grande hétérogénéité entre les territoires.

Cette filière horticole étant en danger, les sénateurs demandent au Premier ministre de **leur confirmer** d'une part que **les producteurs détaillants**, qui mettent à disposition du public des plants et/ou semences pour les potagers **peuvent ouvrir** leur point de vente comme les agriculteurs qui eux, mettent à la disposition du public un bien de première nécessité, et d'autre part, sur la base de ce droit à l'ouverture, que les producteurs détaillants puissent jouir du **même droit que les jardineries**.

Pour le sénateur LONGEOT « dans le double contexte de crise que nous connaissons, il faut soutenir cette filière et lui apporter des réponses et des garanties lui assurant la continuité de son activité ».



Jean-François LONGEOT a déposé une question écrite sur :

Acquisition de masques de protection et imputation budgétaire

Jean-François LONGEOT affire l'attention du ministre de l'Action et des Comptes publics sur l'**imputation budgétaire** lors de l'**acquisition de masques de protection** dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

En effet, actuellement, les masques ne peuvent être comptabilisés en section d'investissement car ils n'ont pas vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Cependant, compte tenu des importants achats que devront réaliser les collectivités dans les semaines et mois à venir et de l'impact budgétaire conséquent que ces achats auront sur leurs budgets, le sénateur lui demande si le Gouvernement autoriserait d'imputer exceptionnellement ces dépenses en section d'investissement.

Seuil des marchés publics et Covid-19

L'attention du ministre de l'Action et des Comptes publics a été attirée par le sénateur LONGEOT sur le **seuil** en dessous duquel les candidats à un marché public sont dispensés de publicité et autres formalités administratives.

Le décret publié au Journal officiel du 13 décembre 2019 relève le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à **40 000 euros hors taxes** (HT). Or, compte tenu de la situation de crise économique forte que rencontre la France avec la pandémie de Covid-19 et **afin de relancer rapidement les marchés publics** qui pourront être engagés par les collectivités locales, Jean-François LONGEOT lui demande si le Gouvernement envisagerait **de relever ce seuil à 100 000 euros**.

Pour le sénateur, cet assouplissement des procédures qui s'inscrit dans une démarche de confiance dans les décideurs publics, devrait faciliter l'utilisation des marchés de montant financier peu élevé au service de l'économie.



Attaques de scolytes en forêt

Dans son courrier adressé à Joël MATHURIN, Jean-François LONGEOT a attiré l'attention du Préfet du Doubs sur la **problématique des scolytes** et sur les **craintes des forestiers** du Nord Franche-Comté pour l'année 2020.

Depuis quelques années, la sécheresse affaiblie les épicéas et favorise la reproduction des larves. « Comme l'offre de bois est importante, les marchés s'effondrent et nos communes forestières ne peuvent que constater une baisse drastique de leurs recettes » expose le sénateur.

Pour Jean-François LONGEOT, il est indispensable que l'ONF porte un regard attentif sur cette pandémie et que l'Etat permette un abattage des bois scolytés dans les meilleurs délais.

CORONAVIRUS

DÉCONFINEMENT, LE PLAN DU GOUVERNEMENT

-	A partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences
Crèches Écoles	Réouverture.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.
maternelles et primaires, collèges.	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. 11 mai: réouverture des écoles. 18 mai: 6° et 5°. Masques obligatoires dans les collèges.
Lycées	Pas de réouverture pour l'instant.	Une décision sera prise fin mai.
Enseignement supérieur	Pas de réouverture.	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.
Entreprises	Réouverture autorisée.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Télétravalt doit être mointeru au moins 3 semaines après le 11 mai.
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Une éventuelle réouverture le 2 juin sera annoncée fin mai.
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux).	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.
Chómage partiel	Les mesures actuelles maintenues jusqu'au 1" juin	saut si opposition du maire.
Transports en commun	RATP: 70% du trafic assuré". 1 siège sur 2 condamné.	Port du masque obligatoire dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC.
Déplacements	Interdits au-delà de 100 km à partir du domicile.	Sauf si motif professionnel ou familial impérieux.
Sport	Interdit dans les lieux collectifs.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Sports professionnels: pas de reprise de la saison 2019 - 2020.
Cinémas, grandes salles de spectacles et grands musées.	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5 000 personnes interdits jusqu'en septembre.
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.	
Mariages, anniversaires, réunions de famille	Limités.	Tous les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives dewont se confiner (chez elles ou à l'hôtel). leur entourage sera testé et isolé.
Masques	20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.	
Le suivi dans les départements	À partir de jeudi, une carte des départements sera publiée quotidiennement par la direction générale de la Santé.	

7% du trafic assure sur les lignes 1 et 14 du mêtro. Sources: gouvernement, médias

Le Premier ministre Édouard PHILIPPE a présenté les mesures du **plan de déconfinement** le 28 avril, devant l'Assemblée nationale.

En France, comme dans tous les pays confinés, une seconde vague de contaminations est en effet à craindre.

Aussi, Édouard PHILIPPE s'est engagé dans un plan de déconfinement qualifié de prudent, un plan par étape, différencié selon les territoires, une précaution revendiquée par Matignon, compte-tenu du risque d'une seconde vague de l'épidémie de coronavirus.

Le 7 mai, si l'évolution de l'épidémie est favorable, le Gouvernement confirmera le déconfinement engagé à partir du 11 mai

Une **réévaluation** sera effectuée **fin mai**, de **nouvelles mesures** entreront en vigueur le **2 juin.**

<u>Voir la vidéo</u> <u>Voir l'analyse du scrutin</u> <u>Accéder au discours d'Edouard PHILIPPE</u>



Le Zoom de la semaine... Améliorer la protection juridique du maire dans le cadre de l'état d'urgence

Proposition de loi visant à améliorer la protection juridique du maire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Pour Jean-François LONGEOT
« les élus doivent être protégés et leur protection juridique améliorée »



Une fois encore les élus, piliers de la République, sont en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire que traverse notre pays. Leur mobilisation est forte et exemplaire.

Dans un contexte très difficile et anxiogène, ils ont eu à organiser dans l'urgence, et avec bien souvent peu de moyens, le premier tour des élections municipales, l'accueil des enfants des personnels de santé, la continuité des services municipaux, la mise en place d'actions de solidarité essentielles vis-à-vis des plus vulnérables...

Leur rôle sera fondamental dans le cadre du déconfinement dans lequel la France s'engage.

La décision de **réouverture progressive des écoles**, l'une des premières étapes annoncées par le Gouvernement, **suscite** de **vives inquiétudes parmi les élus** en charge des écoles.

Ils s'interrogent sur leur capacité à appliquer cette décision d'ouverture des écoles dans des conditions satisfaisantes du point de vue sanitaire, compte tenu des moyens limités dont ils disposent en terme de protection, locaux, équipements personnels... et de la très grande difficulté à faire respecter les gestes barrières à des jeunes enfants dans une classe, un restaurant ou des transports scolaires.

Dans ces conditions ils **craignent que leur responsabilité puisse être engagée en cas de contamination** d'un élève, d'un membre du personnel, d'un enseignant ou de tout intervenant nécessaire au fonctionnement de ce service public.

Cette question se pose plus largement pour toute décision prise par l'Etat, ou par tout autre collectivité locales, dont la mise en œuvre nécessiterait son intervention ou relèverait de ses prérogatives.

Il en est par exemple ainsi de l'annonce du président de la République de fournir les masques « grand public » à chacun de nos concitoyens dont la distribution pourrait être assurée au moins en partie par les communes.

Le président de la République comptant confier un rôle prépondérant aux maires dans la mise en œuvre du déconfinement, il convient de **renforcer leur protection juridique** dans l'exécution de décisions qui ne relèveraient pas d'eux.

Aussi l'article unique de cette proposition de loi prévoit que la responsabilité, civile ou pénale, d'un maire appelé à mettre en œuvre une décision de l'Etat ou d'une autre collectivité locale, lorsque les moyens ne lui en ont pas été donnés, ne puisse être engagée, à moins qu'il n'ait commis de façon manifestement délibérée une faute caractérisée.
Tel est l'objet de cette proposition de loi cosignée par le sénateur LONGEOT.

« Les **maires** sont extrêmement **soucieux et préoccupés**, ce texte me paraît d'autant plus nécessaire que d'autres missions pourraient leur être confiées dans le cadre du déconfinement comme par exemple la distribution de masques, le président de la République ayant indiqué que les maires auraient un rôle primordial... **Les élus doivent être protégés** ».



La crise sanitaire a conduit Jean-François LONGEOT à fermer sa permanence parlementaire.

Conscients de l'importance de respecter les règles de confinement, le sénateur et ses collaborateurs sont tous en télétravail, mais restent évidemment disponibles. Des réunions de travail par visioconférence sont régulièrement organisées pour faire le point sur les dossiers et les travaux de la semaine.

En cette période particulièrement difficile, complexe et anxiogène notamment pour les élus, **Jean-François LONGEOT et son équipe restent mobilisés**.

Vous pouvez joindre par téléphone Laurence au 07 86 26 59 46, Sabine au 06 07 02 72 99 et Timothée au 06 61 12 00 49 ou leur adresser un e-mail à l'adresse jf.longeot@senat.fr

Source http://www.senat.fr/

Contacts

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Timothée HOUZEL t.houzel@clb.senat.fr Tél: 01 42 34 15 09 **Permanence parlementaire** 15, Avenue Edouard Droz 25000 BESANCON

Laurence BREUILLOT - laurence.breuillot@orange.fr Sabine JACQUESON - s_jacqueson@hotmail.com Tél: 03 81 82 36 48 - Fax : 03 81 83 54 82

Directeur de la publication : Jean-François LONGEOT, Sénateur du Doubs Conception et réalisation : Laurence FANE – <u>laurence.fane@gmail.com</u>